

VILLE DE MORLAIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2023

Président : Jean-Paul VERMOT.

Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Patrick GAMBACHE ; Catherine TRÉANTON ; Yvon LAURANS ; Nathalie BARNET ; André LAURENT ; Valérie SCATTOLIN ; Laëtitia ABILY ; Jérôme PLOUZEN ; Françoise QUÉINNEC ; Ismaël DUPONT ; Marie-Françoise MADEC ; Ahamada ZOUBEIRI ; Elise KEREBEL ; Katell SALAZAR ; Édith FER ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Ghislain GUENGANT ; Jolan FAUCHEUR ; Eugène DAVILLERS-CARADEC ; Jean-Charles POULIQUEN ; Georges AURÉGAN ; Christophe STEWART ; Marie GALLOUÉDEC.

Ont donné procuration : Frédéric L'AMINOT à Catherine TRÉANTON ; Patricia STÉPHAN à Valérie SCATTOLIN ; Henri-Merlin GABA ENGABA à Ahamada ZOUBEIRI ; Maëla BURLOT à Patrick GAMBACHE ; Charlotte JULIE à Georges AURÉGAN ; Serge MOULLEC à Jean-Charles POULIQUEN ; Sabine DUVAL-ARNOULD à Christophe STEWART.

Monsieur Ismaël DUPONT est désigné comme secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

La séance est ouverte à 18 heures et 30 minutes.

Ordre du jour

- Appel des membres du conseil municipal
- Nomination du Secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 février 2023
- Informations au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

<u>FINANCES</u>		
DF 23-02-01	Vote du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2023	Patrick GAMBACHE
DF 23-02-02	Demande de subvention auprès de la Région Bretagne pour la construction d'un restaurant scolaire et d'une halte-garderie à l'école Corentin Caer dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » 2022	Patrick GAMBACHE
<u>MARCHÉS PUBLICS</u>		
DMA 23-02-01	Constitution d'un groupement de commandes permanent entre la Ville de Morlaix et son CCAS	Patrick GAMBACHE
<u>CULTURE</u>		
DCULT 23-02-01	Programmation d'événements – autorisation de signature de conventions et de contrats en 2023	André LAURENT
DCULT 23-02-02	Renouvellement de convention avec l'association pour la gestion et l'animation du théâtre du Pays de Morlaix	André LAURENT
<u>URBANISME – TRAVAUX – AFFAIRES FONCIÈRES</u>		
DUT 23-02-01	Cession de terrains – ilot gare – aménagement du quartier de la gare : changement de dénomination de l'acquéreur	Jérôme PLOUZEN
<u>MOTION</u>		
DMO 23-02-01	Motion : flambée des coûts de l'énergie : en finir avec la spéculation sur ce bien essentiel qu'est l'énergie. Revenir à des prix régulés et à une maîtrise publique	Ismaël DUPONT

Monsieur le Maire : « Chers collègues, nous allons pouvoir commencer nos travaux. En parlant du Service Communication, je vais lui demander de nous faire signe puisqu'il a pris ses fonctions au 1^{er} mars. Permettez-moi de vous présenter M. DUBOIS qui a pris la direction du Service Communication dans la collectivité. Bienvenue à vous et merci de participer à votre premier Conseil. »

[Appel des conseillers]

Monsieur le Maire : « Je reprends sur la nomination du secrétaire de séance, c'est Ismaël DUPONT qui a accepté d'être secrétaire. Avant le premier point qui est appelé à l'approbation, vous avez reçu sur vos boîtes mail une délibération complémentaire sur la cession d'un terrain, nous y reviendrons, mais c'est un changement de dénomination, nous l'expliquerons le moment venu. Y a-t-il des oppositions à l'inscription de cette délibération supplémentaire ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? Il n'y en a pas non plus. Et le premier point : appel à l'approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 9 février 2023. Oui, Jean-Charles ? »

Monsieur Jean-Charles POULIQUEN : « Oui, une petite observation, Monsieur le Maire, donc lors du précédent Conseil vous nous aviez dit, un peu en préambule qu'une question concernant le forfait scolaire aux écoles sous contrat d'association, vous nous avez dit qu'une question par l'intermédiaire d'un des parlementaires avait été posée au ministre de l'Éducation nationale pour préciser quelle doit être l'adoption du forfait, je voudrais savoir si vous aviez reçu une réponse. »

Monsieur le Maire : « Alors malheureusement les réponses des ministres mettent des mois à être faites, j'ai fait ma part puisque j'ai transmis les éléments de notre interrogation aux sénateurs, ce sont les liens les plus directs que j'ai pour que la question puisse être posée. Elle l'est peut-être, je ne sais pas, elle le sera en tout cas assurément, mais cela prend quelquefois plusieurs mois puisqu'il faut vérifier tous les aspects juridiques, parce que si on pose une question c'est que nous avons effectivement un doute qui n'a pas été levé par le contrôle de légalité finistérien. Donc c'est bien en cours. S'il n'y a pas d'autres questions sur cette approbation du compte-rendu, y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie. Le point suivant appelle les décisions prises depuis le dernier Conseil municipal par délégations. Elles ont été au nombre de trois. Y a-t-il des questions sur ces décisions ? Et bien s'il n'y en a pas nous allons pouvoir débiter. Et c'est sa première présentation de rapport d'orientation budgétaire dans ses nouvelles fonctions depuis le CM précédent. Le binôme a travaillé dans la continuité avec Ismaël et Patrick et nous ouvrons la présentation du rapport d'orientation budgétaire pour que s'ouvre le débat. Patrick, tu as la parole. »

> VOTE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB) SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB) 2023

Question n° DF 23-02-01

Rapporteur : Patrick GAMBACHE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2312-1 ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et notamment son article 11 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), laquelle prévoit qu'un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la commune pour servir de support au débat ;

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire ;

Considérant que la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 5 000 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants ;

Considérant que le Rapport d'Orientation Budgétaire constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire et doit intervenir dans un délai de deux mois maximum avant le vote du budget et faire l'objet d'une délibération transmise au Préfet ;

Considérant que ce rapport permet à l'assemblée délibérante de débattre des orientations budgétaires et de l'informer sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;

Considérant que le Rapport d'Orientation Budgétaire doit être mis en ligne ;

Le conseil municipal ayant débattu des orientations et informations figurant dans le rapport communiqué à cet effet ;

Les membres de l'assemblée délibérante à l'unanimité :

- Article 1 : approuvent la teneur du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire de la Ville pour l'exercice 2023 ;
- Article 2 : disent que la présente délibération et le Rapport d'Orientation Budgétaire seront transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérécourse citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Monsieur Patrick GAMBACHE : *« Bien je vais commencer par la première page pour pouvoir vous donner un petit peu les objectifs du rapport d'orientation. Les objectifs sont multiples, il est d'abord d'informer la population, les élus sur la situation budgétaire et financière. C'est le moment de l'année où on se pose et où on essaye de comprendre la trajectoire budgétaire dans laquelle on est. Le deuxième point c'est de présenter les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes donc en vous rappelant qu'il y aura deux points forts qui vont être la partie recettes, recettes de fonctionnement, dépenses de fonctionnement et l'autre partie qui sera la partie investissements, donc partie dépenses d'investissements et la partie je ne dirais pas recettes d'investissements, mais comment est-ce qu'on réussit à trouver l'argent pour financer cet investissement. Ensuite on aura juste un passage en fait, qui est un passage obligé sur le PPI, le Plan Pluriannuel d'Investissements, qui nous permet de voir la trajectoire jusqu'à la fin du mandat. Enfin, présenter les informations sur la structure de gestion de l'encours de la dette, donc on aura un point spécifique sur la dette, la forme qu'elle a et comment on travaille dessus. Et puis une présentation sur les informations relatives au personnel. Donc voilà, la présentation que je vais vous faire doit permettre derrière, éventuellement de poser des questions, bien entendu si vous en avez envie et si vous avez besoin d'éclaircissements, et on y répondra. La page*

suiuante, le contexte budgétaire. Donc effectivement, pour travailler sur ce ROB, on est partis en fait de la loi de finances 2023. Alors je vais vous parler de quelques éléments de cette loi de finances, notamment ce qui intéresse entre autres les communes. De façon très générale, la loi de finances elle prévoit une croissance de 1 % du P.I.B, du Produit Intérieur Brut, donc l'ensemble des ressources produites par la France, en sachant que depuis ce matin les nouvelles ne sont pas très bonnes puisqu'on serait plutôt non plus à 1 %, mais à 0,6 %, donc je n'ai pas eu le temps de corriger les prévisions et, mauvaise nouvelle, on a une inflation à 4,3 % de prévue sur l'année 2023 en sachant qu'on avait eu déjà une forte inflation de 5,2 % en 2022. Cette inflation elle va être un peu le fil rouge de cette présentation. Pourquoi, parce qu'elle a des répercussions directes sur l'ensemble des dotations, sur tout ce qu'on va toucher en fait qui va être amputé de cette partie inflationniste ? La deuxième chose, c'est que cette inflation va conduire à une augmentation des matières premières, à une augmentation des denrées donc l'ensemble de nos dépenses va être impacté par cette inflation. Donc ça, c'est un point plutôt négatif. Dernier point, et pas des moindres, le taux d'intérêt à long terme. On a un taux à long terme qui est à 2,6 %, mais sachez qu'aujourd'hui les derniers taux qu'on a négociés et l'ensemble des taux en fait étaient plutôt à 1,58 %, donc l'augmentation des taux à long terme fait que l'emprunt nécessaire aux communes va être payé plus cher. Donc l'ensemble de ces trois indicateurs, en fait, ne sont pas forcément de très bon aloi pour nous. Dans les principales mesures de la loi de finances, on a bien entendu la prévision du déficit de 5 % du P.I.B donc 165 milliards d'euros. Le taux d'endettement devrait légèrement baisser en 2023, mais là encore c'est pareil, c'est du prédictif, on n'a pas encore d'informations là-dessus. Le montant de la DGF, vous vous souvenez, je le redis, la DGF c'est vraiment la somme qu'on reçoit et qui permet à la ville de pouvoir fonctionner. Et bien elle augmente de 1 % nous dit l'État, en même temps, si je rapporte ça à l'inflation de 4,3 %, en fait en taux constant elle va baisser automatiquement de 3,3 %. Donc on aurait préféré le cas de figure où on avait avant une DGF qui n'avait pas bougé depuis 13 ans, mais avec une inflation à 1 %, donc en fait en euro constant, on ne perdait que 1 %. En tous cas voilà, la DGF va baisser, elle va baisser aussi pour nous pour une autre raison que je vous expliquerai un petit peu plus tard. Les dispositions plus favorables du F.P.I.C, je vous en reparlerai tout à l'heure, en fait on a vous savez, on a dû déjà en parler, on risquait de sortir du F.P.I.C qui est un Fonds de Péréquation Intercommunal qui permet aux communes de pouvoir redistribuer en gros, quand on s'aperçoit qu'il y a des déséquilibres entre les communes. On est éligibles, jusqu'à un certain point, et l'année dernière on était les derniers sur la liste, donc on s'est dit, ça va passer, ça ne va pas passer, et que cette année on n'y avait peut-être pas droit, et bien si on va y avoir droit, donc ça va nous ramener à peu près 180 000 euros, mais je vous en reparlerai plus loin. En sachant qu'en gros, le système a légèrement changé, en fait quand on sort, l'année suivante on touche 90 %, donc quand on n'est plus éligible 90 %, l'année d'après 70 %, et l'année d'après 50 %, et la dernière année, sur 4 ans, on sort beaucoup plus en douceur, ce qui est plutôt une bonne chose pour les communes qui avant avaient une marche beaucoup plus importante. Sur les mesures qui ont été votées durant la loi de finances, il y a un élément important pour nous qui va être le filet de sécurité. Le filet de sécurité, alors ça été très compliqué, je vous passe les détails parce que ça fait des mois qu'on travaille sur cette question-là, le filet de sécurité, il fallait pouvoir comprendre comment le gouvernement avait calculé les choses pour savoir si on y avait droit ou pas. Donc il a fallu notamment pour l'équipe de Valérie et pour Valérie AUGER, essayer de comprendre comment ça fonctionnait. Ça a été très compliqué, on est remonté jusqu'à Bercy pour qu'on ait des explications sur la façon dont on pouvait le calculer et pour savoir si on y avait droit ou pas. C'est une affaire de 450 000 euros pour 2023, donc ce n'était pas anodin pour clôturer notre budget, donc on s'est un petit peu attardé. Ce filet de sécurité qui est un système assez complexe qu'il faudra recalculer en 2023 pour savoir si on peut toujours l'exiger et il est assorti d'une deuxième mesure qui s'appelle l'amortisseur électricité qui est là un système beaucoup plus simple. Si le MWh passe 180 euros, et bien on a le droit à ce que l'État paye la moitié du coût. Et puis le dernier point, la dernière remarque sur cette loi de finances, c'est le fait que l'État a revalorisé les valeurs locatives donc et a appliqué un taux de +7,1 % donc cela va avoir effectivement automatiquement une réponse positive pour notre budget puisqu'on va toucher en plus, en sachant que l'État s'était demandé s'il faisait ou pas, s'est aligné sur l'inflation, donc voilà, il a décidé finalement de

l'appliquer et on aura une hausse sur les bases, donc les particuliers auront bien une hausse, même si la partie commune n'augmente pas, sur la partie État de 7,1 %. Page suivante, un point sur la situation financière de Morlaix. Donc un petit point sur les dernières années. Entre 2014 et 2022, l'épargne nette de la commune a baissé de près de 2 millions d'euros. Pour 2022, on a des charges qui sont en nette augmentation, notamment les charges à caractère général qui ont fortement augmenté puisqu'en fait c'est là où on a toutes les augmentations de fluides et c'est là où cette année, en deuxième partie d'année, on a eu de très fortes augmentations. Vous verrez que ces charges sont en augmentation de 19,8 %, ce qui n'est pas rien à l'intérieur de notre budget qui a été vraiment un point très compliqué à gérer. En revanche les points et les charges de personnel n'ont augmenté que de +1,1 %. Dans ce même temps on a eu à gérer l'augmentation du point d'indice qui a été de +3,5 % et depuis à peu près la moitié de l'année, la deuxième partie de l'année, depuis le 1^{er} juillet, donc effectivement la deuxième partie de l'année. Les dépenses de fonctionnement au global, du coup, n'ont augmenté elles que de 5,5 % pour cette année 2022. En fait, quand on rapporte ça au taux d'inflation qui lui-même a été de 5,4 % on s'aperçoit que les dépenses de fonctionnement ont été très contenues et que finalement cela nous a permis de garder une épargne nette positive, ce qui n'était pas du tout assuré vu l'augmentation exponentielle des charges. Donc l'encours de la dette a augmenté en passant de 11,9 millions à 19,8 millions au 31 décembre 2022, on a un délai de désendettement de 11 ans et 8 mois et on est sur une trajectoire qui devrait nous permettre de ramener cet endettement, ce taux de désendettement à 7 années et 4 mois à la fin du mandat en 2026. Enfin un petit point sur l'investissement, la ville avait consacré en moyenne 5,5 millions par an d'investissements entre 2014 et 2020. Sur 2022 on a une dépense d'investissements qui est aux alentours de 6,3 millions. Point suivant, les recettes de fonctionnement. Alors qu'est-ce qu'il y a à l'intérieur de ces recettes, que mettons-nous ? On est d'accord qu'on est bien sur des recettes prospectives, on est là, toute la partie 2023 fait bien partie des hypothèses en fait, soit parce que l'État nous a donné des informations soit parce que nous possédons ces informations qui nous permettent d'imaginer ce que va être notre budget, le budget primitif de l'année 2023. Donc les impôts et taxes sont composés de quoi : des impôts directs des ménages, donc là il y a les produits de la taxe d'habitation, il y en a encore, certains en payent encore un peu, et il y a la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui existe encore et qui sera maintenue. Nous avons le foncier bâti et nous avons le foncier non bâti, qui est très léger pour nous. Le tout augmente de 731 609 euros, soit une augmentation de 6,4 % pour atteindre un montant total sur l'ensemble des impôts directs de 12 163 000 euros. Les attributions de compensations, qui augmentent légèrement en 2023, 1,14 % pour atteindre 1 777 961 euros et puis les dotations de solidarité communautaire qui se stabilisent à hauteur de 332 000 euros. Voilà, donc la Ville a fait le choix de stabiliser les taux communaux, donc il n'y aura pas d'augmentation de taxes communales, de la partie communale de la taxe, je le redis bien de la partie communale de la taxe. En revanche, la revalorisation dont je vous ai parlé précédemment de 7,1 % du taux, lui va faire que les impôts vont augmenter. Voilà, c'est dit. Les impôts et taxes toujours, le F.P.I.C, le Fonds de Péréquation dont je vous ai parlé tout à l'heure, donc ce Fonds de Péréquation on pensait en sortir, finalement on reste encore pour une année qui va nous ramener 180 000 euros et puis divers impôts et taxes que je n'ai même pas détaillés qui restent relativement stables, et les droits de mutation. Alors les droits de mutation ce sont les droits qu'on touche lorsqu'il y a des achats de maisons et en fait on est parti du principe que, dans la conjoncture, il allait y avoir une petite baisse du marché immobilier et que donc on aurait une baisse de 11 % sur ces droits de mutation qui seraient à mettre dans nos comptes l'année prochaine. Donc au final l'évolution des produits fiscaux, taxe d'habitation, foncier bâti, etc. majorée des compensations, sera de +756 293 euros soit une évolution de nos produits de 6,4 %. Donc le produit total de nos impôts, nous arriverons à 15 646 000 euros. Les recettes, nous avons donc les taxes et nous avons après les dotations. La première est la plus importante, c'est la DGF, la DGF dont je vous parlais déjà tout à l'heure qui augmente de 1 % va être en baisse pour la Ville de Morlaix parce que dans un calcul qui est fait de prospective du coup, on nous attribue toujours une baisse du nombre d'habitants donc cette baisse se traduit par une baisse de la DGF donc nous perdrons 8 538 euros, soit 0,2 %. Nous aurons donc une DGF à 3 935 423 euros. Les compensations fiscales sont

estimées à 485 671 euros, soit +30 681 euros, +6,7 %. Le versement de la FCTVA de fonctionnement pour 18 000 euros et les dotations inflation filet de sécurité qui si les conditions exigibles sont toujours respectées, nous permettraient de percevoir 453 000 euros supplémentaires, ce qui n'est pas rien dans notre budget. En revanche, autre produit, la Ville a fait le choix de ne pas augmenter les tarifs des garderies, des cantines, des gardes d'enfants, des activités sportives et de loisirs afin de ne pas pénaliser les Morlaisiens. Les seules augmentations sont les restes des tarifs donc les locations de salles, les locations de matériel et les choses comme ça. Donc on a bien fait le choix en fait de tout ce qui était social, de ne pas l'augmenter en 2023. Les hypothèses, page suivante, de dépenses de fonctionnement. Alors l'hypothèse que nous avons faite c'est un taux de réalisation de 98 % qui est celui qu'on a à peu près les autres années, et donc ça va nous faire un niveau de dépenses réelles qui sera estimé à 23 105 000 euros. Vous avez en face sur le tableau derrière moi et vous l'avez également à l'intérieur de votre rapport, cette liste. Avant qu'on me pose la question, je me suis dit que j'allais peut-être essayer de répondre à quelques-unes des augmentations qui avaient lieu. Alors une première, justement puisqu'ils sont au bout de la salle, la communication. La communication passe de 80 000 euros à 86 200 euros, en fait on a à travers ça, juste les compensations de l'augmentation des coûts du papier dans le cadre de l'impression du Morlaix Mag. Donc ce sont les surcoûts dont on parlait tout à l'heure sur les matières premières qui font qu'on a 6 000 euros d'augmentation. Les bibliothèques de 75 000 à 84 810 euros. Alors là on a une augmentation du loyer assez sensible et le projet éventuellement d'un salon des auteurs locaux pour lequel on a mis une réserve d'argent qu'on ne dépensera pas si jamais il n'a pas lieu, mais en tout cas qu'on a prévu dans les comptes. Nous avons ensuite sports et animations. Alors là on a entre le 24 et le 25, sports animations et équipements sportifs, vous regarderez qu'on a un switch qui est dû à des transferts de budgets, du budget association, camps d'été, etc. qui est remonté aux sports animation et de l'autre côté des transferts de subvention qui ont été faits au chapitre 24. Donc là on a vraiment un switch entre les deux chapitres. Sur la partie éducation, on a une augmentation du nombre d'élèves, 70 élèves en plus en 2022. Donc en fait cette augmentation, puisqu'on a un forfait élève, augmente automatiquement. Nous avons Police municipale, nous avons actuellement 7 agents, donc nous sommes passés de 5 à 7 agents, nous avons un certain nombre de frais, il faut les équiper, nous avons aussi des stages, des choses comme ça puisqu'en fait, on stagiaire un certain nombre de ces agents donc des frais supplémentaires, donc ce qui fait qu'aujourd'hui avec 7 agents nous sommes à 36 260 euros. Les finances : revalorisation des subventions d'équilibre des budgets annexes, donc là vous savez qu'en 2022 on continue de faire en sorte de rééquilibrer les budgets annexes quand ils ne le sont pas, on a prévu un surcoût pour le budget 2023 de 539 000 euros. Ensuite, marché assurances, juste là l'augmentation des primes d'assurances, c'est pareil cela fait partie des choses qu'on ne maîtrise pas complètement puisque les assurances nous ont demandé de payer plus cher. Le magasin, augmentation des prix du marché là aussi qui fait passer le magasin de 300 000 euros à 324 000 euros. Les espaces publics, hausse de l'électricité, plus les entretiens du réseau, c'est +30 000 euros. Le contrôle des bornes incendie également qui a eu lieu +17 000 euros. Le patrimoine bâti, donc adhésion-conseil en énergie partagée, 12 000 euros, la régie bâtiment, les fournitures et une hausse sur les coûts de maintenance des bâtiments. Nous avons les espaces verts, l'écopâturage et l'entretien sur les bassins d'orages. Enfin le garage, les pièces détachées, le contrôle et les études du parc automobile puisque vous savez qu'on est en train de regarder comment on va pouvoir améliorer notre parc automobile. D'abord peut-être en ayant moins de voitures et en ayant des voitures électriques. Les fluides, ça je pense que je n'ai pas besoin de faire un dessin, l'augmentation des fluides, vous voyez l'augmentation quand même. Les fluides étaient à 667 000 euros au BP 2022 et on a prévu un BP 2023 à 1 386 000 euros. Les ressources humaines, donc on était à 13 068 000 euros on passe à 13 500 000 euros, on verra plus tard les détails, mais en tous cas la revalorisation du point d'indice de 3,5 % est déjà une réponse. On a en plus une augmentation des primes d'assurances personnelles. Et enfin, sur la partie informatique, la maintenance des logiciels, il y a un certain nombre de logiciels métiers qu'il fallait renouveler, nous ont amené à augmenter l'enveloppe. Voilà sur la partie augmentations. Page suivante, quelques précisions, donc les dépenses de fonctionnement augmenteront de 2,2 % par rapport au précompte administratif 2022, donc précompte

administratif ça veut dire fin d'année, contre 5,6 % entre 2021 et 2022. Les orientations budgétaires ont fait l'objet d'un travail conséquent avec les services et on a cherché à optimiser les coûts, cherché des pistes d'économies et de bon niveau de la dépense en lien avec les besoins des Morlaisiens, c'est vraiment un travail, en tout cas moi je remercie les équipes et les agents qui ont travaillé parce qu'ils sont revenus plusieurs fois à la charge pour pouvoir retravailler, on leur a demandé plus exactement de retravailler leur budget pour essayer de chercher des optimisations et être le plus juste possible, et ils ont vraiment joué le jeu. Différents mécanismes parfois difficiles à mettre en œuvre, ça je le redis, mais c'est vrai que tout ce qui est amortisseur électricité reste vraiment quelque chose de compliqué, il faudra qu'on veille dans l'année à pouvoir recalculer l'ensemble pour voir si on est vraiment bien éligible. Enfin, la Ville de Morlaix a anticipé une hausse d'électricité de 608 550 euros et du gaz de 298 600 euros. Bien entendu, je le redis, il n'y aura pas que ça puisqu'il y aura le coût des matières premières, je le rappelle en CAO aujourd'hui, les gens qui étaient en CAO on a eu essentiellement des avenants nous demandant de réviser en fait les prix et de pouvoir permettre l'augmentation des prix pour les entreprises qui travaillent avec nous, donc vraiment je pense qu'on va en avoir, Valérie me disait encore qu'il y en a d'autres qui attendent, donc je pense qu'on va avoir beaucoup de gens qui vont vouloir renégocier leurs contrats. Les charges de personnel, c'est un poste important effectivement 13 245 000 euros sur le budget, quand on sait que notre budget d'investissement est à 23 000 000 euros, voilà pour voir un petit peu ce que ça pèse à l'intérieur de notre budget. Une augmentation de 1,9 %, donc on a essayé vraiment de maîtriser l'évolution du budget, compte tenu du fait que, je le redis, on a un point d'indice qui augmente de 3,5 % et là pour le coup on va l'avoir en année pleine. On l'a eu en demi-année en 2022, en 2023 on aura bien l'effet en année pleine. La deuxième chose qui est importante pour nous, on a pérennisé des agents occupant des emplois précaires, donc on a 20 agents qui ont été titularisés. Alors en terme budgétaire ces agents étaient payés, alors j'allais dire c'est poche droite, poche gauche presque, en tout cas on pérennise leurs contrats, ça leur permet aussi de pouvoir bénéficier de tous les avantages de la Ville, Tickets restaurant, voilà tout ce qui est d'ordre social, alors que les gens qui sont sur des contrats précaires n'y ont pas droit. Donc pour nous c'était important de continuer, ce ne sont pas les premiers et en essayant de gérer aussi la mise en stage de ces agents régulièrement chaque année. Enfin, on a pris la décision de continuer à travailler sur l'amélioration des carrières individuelles et le maintien de l'enveloppe 2022 pour ce qui est des promotions internes et des avancements de grades. Donc on a gardé la même enveloppe, on aurait pu se dire qu'on allait faire des économies et donc éviter les avancements de grades et ne pas proposer de promotions, ce qu'on s'est refusé à faire. Page suivante, vous voyez la répartition des personnels sur la Ville. Aujourd'hui, sans le CCAS il y a 290 emplois pourvus à la Ville de Morlaix, dont 20 agents contractuels. On a 232 fonctionnaires, 24 contractuels et 34 contractuels non permanents. Les contractuels non permanents sont nos fameux saisonniers, ces gens qu'on embauche l'été pour faire du remplacement de courte durée. Si vous regardez la répartition de ces emplois, on a 236 emplois de catégorie C, nous avons 36 emplois de catégorie B et 18 emplois de catégorie A donc on a vraiment une très forte proportion d'emplois de catégorie C. Nous aurons pour orientation en 2023 la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, on travaille vraiment dessus depuis un moment et c'est quelque chose qui nous tient à cœur. Bien entendu le développement des compétences va de pair avec tout ce qui est organisme de formation, mise en formation de nos agents, donc ça, c'est pareil on va continuer de développer afin de rendre nos agents encore plus compétents, tout ce qui est mise en formation. La mise en place du RIFSEEP, ça fait plusieurs années qu'on en parle et là on s'est dit qu'on allait y aller, on allait travailler ça, c'est un gros travail, il faut regarder l'ensemble des 190 emplois, les requalifier, voir l'ensemble des indices et des bonifications indiciaires, etc. Donc il y a un gros travail de préparation, il fallait attendre que le service RH soit vraiment au complet pour pouvoir réenvisager ce travail-là. Et enfin le dernier point qui était un engagement et qu'on a souvent redébatu avec les syndicats, mais aussi avec les agents sur la qualité de vie au travail. Donc on vient de débiter un travail qui va se faire tout au long de cette année 2023. Donc voilà, vous avez un peu les orientations pour cette année 2023. Je poursuis avec un point qui me semblait important à mettre, qui n'est pas forcément dans le ROB, qui est les subventions d'équilibre que verse la Mairie au budget

annexe. Quand je dis que ce n'est pas dans le ROB, c'est dans le ROB puisque c'est dans l'ensemble de nos comptes, en revanche, j'ai voulu que là ça ressorte pour qu'on voie bien ce qui était donné à chacun, donc j'ai pris les plus gros. Nous avons l'accueil petite enfance, on a un budget d'équilibre à 1 241 800 euros pour l'accueil des enfants, crèche familiale, halte-garderie. Nous avons pour le CCAS un budget à 773 000 euros +50 000 euros de D.R.E. donc le CCAS incluant l'EHPAD et le FJT. Alors bien entendu pour le CCAS ce n'est pas le budget du CCAS, c'est juste l'apport de la Mairie sur le budget du CCAS, le CCAS reçoit des dotations d'ailleurs, j'allais dire, en gros, et elle a un budget beaucoup plus conséquent. Le centre de santé municipal 30 000 euros, en disant bien que le centre de santé municipal est bien dans un budget annexe, donc on le gardera dans un budget annexe. Langolvas 202 000 euros et la cuisine centrale avec 250 000 euros. Vous vous souvenez que pour la cuisine centrale, pour Langolvas on avait eu des sommes beaucoup plus conséquentes au moment du COVID puisqu'il avait fallu que la Ville compense en fait le non-budget et l'impact du COVID sur ces endroits-là. L'analyse de la dette au 31 décembre 2022, l'encours de la dette s'élève à 18 873 717 euros qui est réparti en 15 emprunts. Donc chaque année, pour bien comprendre le mécanisme, on a besoin d'emprunter pour pouvoir financer nos investissements et donc il y a une dette qui se crée et donc il y a des lignes d'emprunts. Il y en avait 16 puisqu'il y a un emprunt qui a été terminé de rembourser en 2022 et donc on a une durée résiduelle, c'est-à-dire qu'en gros si on rembourse gentiment comme quand on le fait nous quand on emprunte, on en aurait pour 15 ans et 8 mois, voilà. Donc on a un taux d'intérêt aujourd'hui qui était à 1,58 %, vous ramenez ça à ce que je vous disais précédemment sur le taux de 2,6 % sur les emprunts à long terme qui fait que dans les prochains emprunts on risque de payer plus cher. Donc la Ville affiche toujours une note de 100 % 1A. On est en 100 % 1A sur la charte de bonne conduite, donc je crois qu'on ne peut pas avoir plus. La dette est répartie en 99,9 % d'emprunts à taux fixes, ce qui est plutôt une bonne chose, et 0,3 % parce qu'on était même un petit peu plus l'année dernière, 0,3 % à taux variables. Les dépenses d'investissements, on aura des dépenses cette année autour d'un montant de 6 150 000 euros. J'ai pris quelques exemples de ces dépenses. Espace public on aura 1 445 000 euros qui seront essentiellement de l'aménagement de l'espace public, de l'éclairage public, on continue le travail qui est fait de passage aux LED afin de gagner en économie d'énergie et de gagner aussi en fluidité, la signalisation, les travaux de voirie, donc on a la rue Lenormand qui n'est pas terminée, la rue Auguste Ropars, les rues des vignes qui sont en cours, la rue Albert Camus, les hauts de la rue de Saint-Fiacre, l'aménagement sécurisé du cours Beaumont, la réfection de la chaussée du Petit Robinson. Il y en a d'autres, mais j'ai pris les plus importants. Les espaces verts et propreté urbaine, on a des investissements à hauteur de 1 398 000 euros, donc pour des travaux d'égoutage, de débroussaillage, de réaménagement d'espaces verts, de rénovation des massifs dans les quartiers, de remplacement d'arbustes, de plantations, etc. ce qui fait qu'on a une jolie ville très fleurie. Les investissements du patrimoine bâti, 3 276 000 euros, on commence déjà par la phase 2 de réhabilitation du musée avec cette année la partie désamiantage, démolition du plafond de la chapelle qui est en train de se faire et la rénovation de la toiture, vous avez pu le voir place des Jacobins, donc le travail qui est fait sur la toiture avec une remise en conformité, la réouverture de fenêtres, etc. La reconstruction du toit du lavoir rue Auguste Ropars, travaux divers de VMC, de remplacement de velux à l'hôtel de ville, changement des centrales incendies au théâtre, la construction et la réhabilitation de la cantine de l'école Corentin Caër, le remplacement de la menuiserie extérieure de l'école Gambetta, le remplacement des baies vitrées de l'école Jean Piaget, le remplacement du sol amianté et la pose d'un nouveau sol à l'école élémentaire et maternelle Jean Jaurès, le remplacement des couvertures ardoise et volige de l'école primaire Poan Ben. Donc si on regarde il y a beaucoup de choses qui sont faites sur les écoles, donc j'ai essayé de regrouper ça, on atteint 1 700 994 euros, c'est l'enveloppe destinée aux écoles morlaisiennes et on a par ailleurs une enveloppe de 410 000 euros qui sera consacrée à la fois à l'acquisition de mobilier scolaire, mais aussi à la transition écologique, aux travaux sur les cimetières, etc. On aura ensuite des opérations un petit peu moins conséquentes, mais importantes quand même, on continue l'opération cœur de ville bien entendu avec la mise en sécurité de l'îlot du Dossen, donc la déconstruction du 5 et 6 et du 36 qui devrait intervenir dans l'année. Les études portant sur la réouverture de la rivière et la restructuration des

parkings Léon Blum. Sur le sport on a 540 000 euros, solde des travaux de réaménagement du stade Coatserho, il y avait un petit reliquat sur cette année. La création de l'espace sanitaire et vestiaire de la salle omnisports Arthur AURÉGAN et puis le dojo. Le drainage des terrains, dont on parle depuis plusieurs fois, mais là ça y est, il faut y aller et l'étude préalable de la création d'un pumtrack. Voilà. Pour moyens des services, le renouvellement de 329 000 euros, renouvellement de matériel et équipement des services, on aura des achats qui sont prévus pour la Police municipale, je vous en ai parlé tout à l'heure, notamment aussi des vélos électriques, deux vélos électriques, on continue aussi à avoir des vélos électriques pour les agents de la Mairie, donc pour pouvoir se déplacer en vélo avec un système de réservation auprès du service à l'étage. Les financements, page suivante. Donc on a un besoin de financement de 6 150 000 euros, c'est ce qu'on a vu tout à l'heure, donc en fait, comment on va réussir à pouvoir financer ça ? On aura d'abord la partie épargne nette, donc ça veut dire que c'est la partie autofinancement de la Ville, ce qu'on est capable nous de mettre de 424 000 euros, les recettes propres d'investissements, qui seront à 1 750 000 euros, des taxes d'aménagement, des amendes de police, des divers estimés à 90 000 euros, des subventions pour un montant de 2 403 000 euros et enfin un emprunt d'équilibre. Donc la bonne nouvelle c'est que nous n'aurons besoin que d'un emprunt de 1 300 000 euros cette année alors que les autres années on était plutôt sur des emprunts à 3 000 000 euros, donc vous ramenez ça à ce que je vous disais tout à l'heure, avec les taux d'emprunts qui montent, donc c'est plutôt une bonne nouvelle pour la Ville. Donc l'excédent global à la clôture sera estimé à 1 175 000 euros et en 2023 la Ville pourra utiliser cet excédent à hauteur de 1 000 000 d'euros afin de diminuer l'encours à l'emprunt, donc je le redis une nouvelle fois parce que je suis très content, l'emprunt d'équilibre sera de 1 300 000 euros. Donc l'encours de la dette en 2023 sera bien de 18 690 000 euros et donc on aura une extinction de la dette, donc il nous faudra pour éteindre cette dette 9 ans et 8 mois en 2023. Un point sur le plan pluriannuel. Donc vous avez à l'intérieur de votre document c'est page 47. Donc vous allez retrouver pour 2023 les principales dépenses, donc sur l'ensemble des projets dont je vous ai parlé tout à l'heure, que ce soit la réhabilitation du musée, les travaux de construction et de réhabilitation de l'école Corentin Caër qui est à 1 217 000 euros, les travaux dont je vous ai parlé, etc. Pour les années suivantes, on a anticipé de continuer à avoir des travaux, notamment sur la restructuration de l'îlot du Dossen, mais aussi sur les opérations de voirie, la route de Paris, l'avenue de Truro, la revalorisation thermique des bâtiments pour lesquels on a fait une étude, donc on en reparlera sûrement sur cette question qui montre qu'effectivement on a un gros besoin de réhabilitation de l'ensemble des bâtiments de la Ville, d'abord on en a beaucoup, et deuxièmement on a beaucoup de passoires thermiques sur lesquelles il faut absolument qu'on ait une action sur les années à venir. Je crois me souvenir que la première projection qui était faite disait que si on voulait rénover tout d'un seul coup, ce serait de l'ordre de 17 à 18 millions d'euros donc voyez que c'est quand même quelque chose d'hyper important en terme budgétaire à prendre en compte. Donc voilà on va commencer à travailler dès 2024 on va commencer à mettre une enveloppe pour pouvoir commencer à travailler sur ce sujet. Dans la deuxième partie du PPI vous avez quelque chose qui est aussi important à savoir c'est qu'en fait on a des dépenses permanentes donc chaque année en fait on commence avant même d'envisager les investissements, ce qu'on est obligé de prendre en compte sur la partie espaces verts, patrimoine bâti, informatique, etc. C'est vraiment des coûts à la fois difficilement compressible, et en même temps nécessaires chaque année. Donc voilà pour la partie plan pluriannuel d'investissements. Pour la dernière diapositive qui est juste une conclusion rapide. Juste repartir de deux idées. La première c'est qu'effectivement on a eu une année 2022 compliquée sur laquelle il a fallu faire une DM en fin d'année, une grosse DM sur des coûts qu'on n'avait pas pu prévoir, notamment tout ce qui est augmentation des fluides, qui nous a mis en déséquilibre, en difficulté donc on est dans une année 2023 où justement il faut qu'on stabilise l'ensemble, il faut qu'on soit à la fois très vigilants sur la façon dont on va dépenser notre argent, très vigilants à mettre en œuvre tout ce qu'on peut mettre en œuvre en termes d'économies, en tout cas de rendre efficient tout ce qu'on projette de faire et aussi avoir une attention, une rigueur particulière sur la question des engagements budgétaires bien entendu. Donc c'est une année où il nous faudra de la vigilance, il nous faudra de la rigueur, mais il nous faudra aussi maintenir une qualité de services qu'attendent les Morlaisiens qui est importante, pour

lesquels on doit leur rendre cette qualité de service et on ne doit pas faire des économies sur le dos, j'allais dire, de cette qualité de service. Et puis, bien entendu, on en reparlait tout à l'heure, la qualité, le fait que la Ville de Morlaix investisse c'est aussi un élément important dans le tissu économique du territoire, les 6 millions d'euros que nous investissons c'est aussi permettre à des entreprises du territoire de travailler, donc c'est aussi important à la fois parce qu'on a besoin d'investir, on a besoin d'entretenir la ville, mais aussi de savoir qu'indirectement, en tout cas, on fait vivre le territoire. Voilà, j'en ai fini pour ma présentation, je vous remercie. »

Monsieur le Maire : « Merci Patrick, quelques mots avant d'ouvrir le débat pour remercier le service des Finances, sa Directrice est là derrière nous, je lui adresse en notre nom collectif nos remerciements pour le travail accompli avec des contraintes inédites dans la bonne compréhension des différents dispositifs et aussi dans un basculement lors de cette année 2022 dans un retour à des niveaux d'inflation que nous n'avons pas connue depuis les années 80. Mais au-delà, et la DGS est derrière moi, un remerciement à l'ensemble des agents de la collectivité puisque les efforts nous permettent déjà de contenir, voire de baisser dans des proportions extrêmement fortes, notre niveau de consommation de fluides. Quelques chiffres sur l'année 2022 et on l'espère, alors peut-être pas des baisses si fortes de la consommation, mais -28,2 % sur la consommation de gaz à l'instant T, -14,8 % sur l'électricité dans les bâtiments publics, je sais que la question avait été posée en Commission des finances, -29,6 % sur l'éclairage public alors que nous n'avons pris des mesures que sur la moitié de l'année 2022, ce sont des comparaisons 2022/2021. Au-delà des agents, c'est aussi toute une population qui s'est mobilisée et je crois qu'on peut le reconnaître au vu de ces chiffres, ils ne se font pas sans une attention quotidienne de ces différentes pratiques et malgré tous ces efforts, des coûts qui augmentent avec l'augmentation des tarifs. Si nous n'avons pas fait tous ces efforts, nous serions dans des augmentations budgétaires auxquelles nous n'aurions pas pu faire face que nous aurions basculé dans une épargne nette négative et nous n'aurions pas pu maintenir le niveau d'investissements qui reste élevé malgré tout ce système de contraintes. Le Préfet a demandé au SDEF une expertise juridique pour tenter de renégocier ses contrats, notamment celui qui nous concerne directement, le contrat d'électricité. Alors même que les prix ont rebaisé pour certains retrouvé des valeurs d'avant la guerre en Ukraine, des marchés quand ils ont été passé l'étaient au plus haut avec des augmentations de x6 sur le prix, ce qui gomme malheureusement les efforts faits en termes de consommation, mais c'est un bien, continuons, nous n'en avons malheureusement pas la résultante financière de ces efforts et de ces baisses de consommation, souhaitons que cela arrive et que nous retrouvions une forme de stabilité, mais il est extrêmement compliqué de construire des perspectives budgétaires à court, à moyen et d'autant plus à long terme avec de telles évolutions de prix qui se retournent en quelques mois. Je crois que le vœu présenté en fin de Conseil Municipal reviendra sur cette question. Donc merci aux services, merci aux agents de la Ville, merci à nos habitants de ces efforts continus pour ces baisses de consommation très significatives sur la Ville et nous les avons décidées avant même d'en imaginer les augmentations puisque les mesures dataient d'avant l'été et les prix nous sont arrivés au mois de septembre. Ça aurait dû être très bon pour notre budget, l'augmentation des prix malheureusement gomme cet effet, ça continue à être bon pour notre environnement et c'est un point positif. Le débat est ouvert, Jean-Charles. »

Monsieur Jean-Charles POULIQUEN : « Merci Monsieur le Maire, merci Monsieur le Premier Adjoint aussi pour cette présentation et bien sûr merci aux services qui comme tous les ans, il faut le dire, ont proposé aux élus un document remarquable par ses qualités pédagogiques, par ses qualités de clarté et qui est une aide précieuse pour permettre une analyse dans un dossier qui, parfois, peut sembler complexe. Le rapport d'orientation budgétaire est l'occasion de faire un premier bilan de l'année écoulée et surtout de tracer les perspectives pour l'exercice budgétaire à venir. La trajectoire des finances publiques 2023-2027, et le rapport présenté le rappelle, ambitionne, je cite, de réduire le déficit public, de maîtriser la dépense publique et les prélèvements obligatoires. Nous verrons que les orientations que vous nous proposez ce soir ne vont pas précisément dans ce sens. Alors quelques éléments de

rétrospective tout d'abord. Nous constatons depuis 2020 une augmentation des charges de fonctionnement courant de l'ordre de 15 % et dans le même temps une forte dégradation de l'épargne nette, c'est-à-dire de ce qu'il reste à la collectivité pour investir une fois payé le fonctionnement et remboursé les emprunts. Cette épargne a en effet été divisée par sept entre 2020 et 2022 et par 10 si on prend pour référence l'année 2019. C'est brutal, certes le contexte n'est pas des plus porteurs, le contexte est difficile, mais cela n'explique pas tout. Au niveau des recettes vous rappelez que les dotations apportées par Morlaix Communauté par exemple sont figées, qu'elles n'évoluent pas alors que l'inflation est là et que les prélèvements fiscaux par la Communauté sont en augmentation. Certes des transferts d'équipements sont prévus qui permettront d'alléger les charges de centralité de la Ville, mais qui en même temps feront baisser les ressources en termes de recettes et d'attributions de compensations. Il faudra donc être particulièrement précis et vigilants lors des discussions sur ces sujets. Au niveau de la dette, elle augmente, passant de 15,2 millions en 2020 à 18,8 millions en 2022. Alors si on rapproche ce chiffre de notre capacité d'épargne, on voit que le délai théorique de remboursement de la dette est quasi doublé pour passer à 11,8 années, vous l'avez rappelé tout à l'heure, Monsieur le Premier Adjoint. À 7 ans, on considère qu'on est en situation de vigilance, à 12 ans la collectivité est en difficulté, et nous sommes à 11,8. On est loin d'ailleurs des 2,9 années que l'on avait en 2014. Nos ratios de dettes deviennent donc très au-dessus de la moyenne des collectivités comparables à Morlaix. Une capacité d'épargne qui se dégrade, une dette qui augmente, partant de là, quelles orientations nous proposez-vous ? Pour retrouver des marges de manœuvre financières, on peut agir tout d'abord sur le levier des recettes. Pour certaines elles sont déterminées par l'État, vous les avez listées, pour d'autres et en particulier pour la fiscalité locale, la Ville a des possibilités de décision. Vous vous étiez engagés durant votre campagne à baisser les impôts. Or, c'est un levier sur lequel vous prévoyez d'appuyer fortement. Les Morlaisiens ont constaté pour 2022 une augmentation conséquente de leur taxe foncière, on peut déjà leur annoncer que cette augmentation sera doublée pour 2023 puisque les bases seront revalorisées de 7,1 %. Alors vous avez expliqué la démarche Monsieur le Premier Adjoint, il est un peu imprécis de dire qu'il y a une part d'État et une part communale. Il y a une valeur locative fixée par l'État, un taux de revalorisation fixé par l'État, mais sur cette base sont appliqués des taux d'imposition qui sont déterminés et votés par la Ville. Or, si nous avons fait le choix, nous, de baisser un peu ces taux, ce qui arrivait à stabiliser la pression fiscale, vous faites le choix de laisser filer et donc on peut annoncer dès ce soir aux Morlaisiens, à ceux qui ont déjà pris 100 euros de plus en 2022 sur leur taxe foncière, qu'ils prendront 200 euros supplémentaires d'augmentation en 2023. D'ailleurs vous prévoyez pour cela une recette supplémentaire de 756 000 euros. Pour les dépenses de fonctionnement, une augmentation des dépenses réelles est estimée à 4 % pour 2023. Est-ce qu'il n'y a pas, là encore, matière à réflexion et à économies supplémentaires ? D'autant que le tableau présenté page 30 montre des évolutions singulières sur certaines lignes, vous avez explicité certaines de ces évolutions, je pense, en particulier à la baisse de 10 % des subventions aux associations et à d'autres évolutions dans les domaines du sport, de l'éducation et de la jeunesse. Il y a un glissement de lignes, vous l'avez expliqué, mais bon parfois cela ne contribue pas à une lecture très facile et très transparente des documents budgétaires. Et on n'oubliera pas la ligne 58, la dernière du tableau, la transition écologique réduite à la portion congrue. Pour ce qui est des dépenses de personnel qui représentent une part importante des dépenses de fonctionnement, on peut mettre à votre crédit d'arriver à contenir leur évolution à 1,9 %, sachant que l'augmentation du point d'indice connue en 2022 s'appliquera en 2023 en année pleine. Cependant, et toujours en termes de projection sur la nouvelle année, on peut supposer qu'avec une inflation prévue à 4,3 % en 2023, une nouvelle revalorisation du point d'indice interviendra, l'avez-vous anticipée ? Je rappelle aussi qu'avec un taux d'épargne net inférieur à 3 %, la Ville est considérée comme en difficulté financière. Enfin, et je terminerai par-là, trois éléments de prospective à plus longue échéance, premier point, vous annoncez un excédent global de clôture maintenu sur les 4 prochains exercices budgétaires à 1 million d'euros tout ronds. Second point, vous annoncez une augmentation continue des impôts jusqu'à la fin du mandat puisque vous ne baisserez pas les taux, et troisième point, vous annoncez une augmentation continue de l'encours de la dette de près de 50 % sur l'ensemble du mandat. En conclusion,

je rappellerai que lorsque la mer est forte il faut tenir solidement la barre vers un cap clair et précis et quelques éléments de ce rapport nous font nous demander si nous ne sommes pas en situation de revivre certains errements connus jusqu'en 2008 dans la gestion des affaires de la Ville. »

Monsieur le Maire : *« Monsieur POULIQUEN. Merci d'avoir un propos tellement rempli de contradictions. Vous l'avez dit vous-même, il n'y a aucune évolution des taux communaux et pour reprendre un certain nombre de points, vous me direz si j'en oublie, mais Patrick GAMBACHE complétera certainement mon propos. Vous faites part des objectifs de l'État, réduction de la pression fiscale, mais vous concédez vous-même que le seul à augmenter les impôts cette année c'est l'État par la revalorisation des bases de 7,1 % d'ailleurs par un mécanisme automatique qu'il avait d'ailleurs envisagé de ne pas rendre automatique, mais qu'il a choisi, face à l'inflation et à son incapacité, à l'État et au gouvernement en place, à juguler les hausses drastiques sur les coûts de l'énergie, mais le retour de l'inflation, parce que contenir la pression sur les ménages comme sur les collectivités, c'eût été une bonne idée de réguler les tarifs de l'énergie, mais également la hausse sur certains produits de consommation courante, et là je pense à la collectivité comme à nos concitoyens, de 10 à 20 % sur les denrées alimentaires avec des annonces, avec la fin là du cycle de négociations sur les contrats des grandes surfaces notamment, de nouvelles annonces de 10 à 20 %. Il eut été judicieux de dire qu'à la fois il y avait de jolies paroles de notre gouvernement en place, mais il y avait des actes et ces 7,1 % qui concernent directement le budget de la Mairie, ce sont des actes contradictoires avec les objectifs annoncés et nous revendiquons effectivement de ne pas avoir touché les taux communaux. Nous le revendiquons, c'est une réalité, la mathématique est une science quelquefois dure, alors elle peut se perdre dans certaines conjectures quand elle va à un certain niveau, mais nous pour les plus et les moins du budget de la Ville, nous n'avons pas touché aux taux communaux depuis que nous sommes là. Vous m'avez rappelé à une promesse de campagne, enfin, alors que les majorités précédentes depuis 2008 auraient pu le faire, mais, d'autant plus précisément sur le mandat précédent, c'est ouvert, la question des transferts des équipements. Je dis enfin puisque je ne suis pas sans me souvenir qu'à votre place il y a quelques années j'avais dit tout le bien que je pensais de la proposition faite par le Président de Morlaix Co de l'époque de transférer immédiatement au mandat précédent, et c'était inscrit dans la lettre qu'il avait envoyée, en considérant qu'il ne fallait pas transférer toutes les charges, toutes les charges afférentes à ces équipements, Langolvas et le théâtre. Quelle fut la réponse à l'époque de votre majorité ? Non, non, et re-non. Enfin, nous ouvrons ce chantier essentiel et qui, je l'espère, dans une négociation et dans une démarche collective avec l'ensemble des communes de Morlaix Communauté, nous permettra de trouver un point d'équilibre sur la prise en charge et la sortie de la CLECT, mais avant qu'elle ait lieu, on verra effectivement quel sera le montant alloué. Vous avez raison, souligner que Morlaix Communauté aurait pu faire des gestes essentiels, vous oubliez le fonds de cohésion territorial qui a été voté à Morlaix Communauté, anciennement ce qu'on pouvait appeler un fonds de concours qui considérait que chaque commune pouvait avoir une dotation de 100 000 euros. Morlaix Communauté a largement évolué puisqu'elle a une part fixe et une part variable désormais, cette dotation qui accompagne les investissements de la commune, basée sur des critères sociaux et notamment l'accueil d'habitat HLM ce qui fait que la Ville de Morlaix, comparativement aux autres villes, en accueillant 50 % des logements HLM du territoire, se trouve surdotée 100 000 euros de parts fixes ? 297 000 euros de parts variables d'accompagnement aux investissements de la Ville de Morlaix Communauté et là aussi, votée à l'unanimité, vous y étiez d'ailleurs à ce Conseil de Communauté, C'est une véritable et une première prise en charge de cet effet de centralité également sur la prise en charge d'une population plus en difficulté sur notre centre-ville. Vous avez souligné la dette, heureusement que nous sommes arrivés aux affaires parce que s'il avait fallu respecter le timing promis par des campagnes électorales sur le musée qui allait être fini dans ce mandat-là d'ici 2026, s'il eut fallu payer toute la part des Morlaisiens condensée, je vous le dis, nous serions quasi déjà sous tutelle. Je n'ose même pas imaginer, s'il avait fallu, à cet investissement du musée, que nous avons étalé dans le temps pour le rendre possible, et nous l'assumons puisque nous sommes de bons gestionnaires qui des paroles passent aux actes. Je reviendrai*

peut-être sur le stade de Coatserho, je reviendrai sur d'autres équipements qui ont fait consensus entre nous, mais sincèrement s'il avait fallu ajouter un funiculaire dans ce niveau d'investissements, ce n'est pas les difficultés qui nous attendaient, mais de manière très réaliste, c'était directement la tutelle. Donc je vous remercie d'avoir ouvert ce débat que je puisse le compléter pour dire que, heureusement que nous sommes revenus aux affaires. Vous parliez de 2008, je vous le redis, je l'assène à nouveau, vous commettez, votre majorité, une erreur fondamentale et quasi fatale pour les finances de la Ville en 2008 alors même que continuait une négociation sur la répartition de la taxe pro arrivée par une décision de justice en 2017. 4 millions d'euros, vous vous en souvenez ? Dans les règles de répartition de cette taxe pro, il y avait un accord qui était respecté dans l'ensemble des communes de répartition, 75 % sur l'agglomération qui assure les dépenses de développement économique, et 25 % à la Ville qui se voyait figer une dotation *at vitam aeternam* 1 million d'euros, donc depuis 2008, 15 millions d'euros, 15 millions d'euros par l'application de ce principe. Vous le savez, en 2008, la Ville de Morlaix était en négociation pour que cet accord s'applique avec Morlaix Communauté, votre majorité fait le choix d'abandonner cette démarche, 1 million d'euros. Voilà, vous me rappelez 2008, je vous rappelle au bon souvenir de 2008 et pour dire les choses en vérité, il manque depuis 2008, si cet accord avait été appliqué, si nous étions allés au bout de cette négociation, 1 million par an, même si la société a disparu. Je vais prendre quelques exemples de sociétés qui ont fermé, cette dotation continue d'être versée par Morlaix Communauté aux communes même si l'entreprise a fermé, donc même là avec la fermeture de HOP, nous continuerions à avoir cette AC, Attribution de Compensation, dans les comptes de la Ville, on s'en sortirait bien mieux. Donc merci de me rappeler 2008, je me permets de les rappeler à nouveau. Le point d'indice, vous avez raison de le rappeler aussi puisque je vais préciser mon propos. J'ai remercié les agents et je vous ai annoncé déjà que notre plan de sobriété était en marche, je le rappelle -29 % de consommation sur l'éclairage public, -14,8 % sur la consommation électrique des bâtiments communaux, -28,2 % sur le gaz. Donc il y a des agents qui se mobilisent et sincèrement, je suis extrêmement désolé à ce que l'inflation ne nous permette pas de reconnaître cet investissement parce qu'ils le méritent. Vous dites que le gouvernement va certainement envisager l'augmentation des fonctionnaires. Je crois qu'il faut être cohérents quand on a une responsabilité publique. Le gouvernement a écrit à Bruxelles que la part de son budget consacré à la rémunération des fonctionnaires allait tendanciellement, dans les 10 années qui viennent, baisser de 11 %. C'est un document officiel transmis, ce qui nous pose de véritables questions sur ce que va être la fonction publique d'État dans les années qui viennent puisque cette baisse elle est actée dans un document officiel transmis à Bruxelles. Et puis dans le contexte actuel, il y a aussi, dans ce document officiel de l'État français, quelques questions sur les économies qu'on va faire pour les retraites, dixit un débat qu'on traverse actuellement. Alors, j'entends que vous nous appelez à la cohérence et croyez-moi je revendique que nous ayons une véritable forme de cohérence, mais s'il vous plaît, pas en comparaison de l'État qui pour l'instant porte un certain nombre de discours qui, pour le coup, ne le sont pas. Baisse de la pression fiscale, augmentation des bases de 7,1 %, rémunération des fonctionnaires, je ne sais pas si l'État va décider de l'augmenter, mais quand je lis les documents transmis par l'État à Bruxelles, non l'État n'a pas prévu d'augmenter le point d'indice ou alors l'État ne nous dit pas toute la vérité soit à nous, soit à Bruxelles à l'Union européenne. J'ai peut-être oublié des questions Patrick, si tu veux compléter mon propos. »

Monsieur Patrick GAMBACHE : « Deux choses Jean-Charles. La première chose à propos des dépenses de fonctionnement en nous disant qu'on n'avait peut-être pas tout regardé ce qu'il était possible en faire comme économies. On a des dépenses de fonctionnement qui augmentent de 2,2 %, donc ce qui est très faible, ce qui ne couvre même pas le coût de l'inflation. Donc je pense que le travail qui a été fait par les services pour aller chercher au plus près de ce qu'il était possible de faire, quand dans le même temps dans nos dépenses de fonctionnement nous avons des charges à caractère général qui augmentaient de 11,1 %, ça veut dire qu'on a quand même été rogné sur le reste. Donc je pense que le travail, après, je continue à dire qu'on pourrait sans doute aller plus loin en fermant des services, en arrêtant, par exemple, la piscine, en supprimant des ATSEM dans les écoles, etc. On peut faire ce

travail-là, ce n'est pas le choix que nous avons fait. Nous on a fait le choix de garder une qualité de prestations des services de la Mairie et c'est à l'intérieur de cette contrainte-là qu'on a réussi à maintenir une hausse de 2,2 %. Je pense que c'est quand même un beau tour, pas de passe-passe, mais en tout cas un tour qui n'était pas facile à faire. La deuxième chose, non nous ne baissions pas de 10 % les subventions aux associations, elles sont de 5 % et on le reverra quand on retravaillera sur la question. »

Monsieur le Maire : *« Et vous avez pu le vérifier, vous êtes certainement membre vous-même d'associations. Nous avons écrit à toutes les associations que nous envisagions une baisse de 5 % en attendant de voir comment l'année allait se dérouler et de compenser si nécessaire pour celles qui pourraient être le plus en difficulté. Donc c'est une mesure prudentielle, je vous dis, si les négociations s'ouvrent bien avec le SDEF tel que l'a demandé le préfet. J'étais à la réunion, c'est le préfet qui a demandé au SDEF d'ouvrir une expertise juridique pour renégocier son marché. Encore faut-il que la loi le permette. On est encore dans cette phase, moi j'espère qu'on va véritablement pouvoir rouvrir une négociation sur les marchés du SDEF puisque là les prix sont revenus à des montants qui nous permettraient immédiatement de retrouver de la marge en baissant les surcoûts énergétiques auxquels nous devons faire face. Patrick ? »*

Monsieur Patrick GAMBACHE : *« La dernière chose sur l'encours de la dette. Effectivement, et vous le savez puisque sur la DM il a fallu aller chercher de l'argent supplémentaire pour pouvoir payer des consommations d'électricité et de gaz, dès 2023 on pense pouvoir, avec les projections que nous faisons aujourd'hui, revenir à un taux de 9,8 %. Si je relis ce qui est mis d'ailleurs à l'intérieur du ROB, il est mis cette phrase en dessous « il est généralement admis qu'un ratio, ce n'est pas nous qui le disons, un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse pour la santé financière de la collectivité. » En 1 an on repasse de 11,9 % à 9,8 %, donc on voit bien qu'on met tout en œuvre pour pouvoir retravailler sur cette question de la dette, au lieu de la laisser filer comme vous le dites. »*

Monsieur Jean-Charles POULIQUEN : *« Alors quelques observations sur vos éléments de réponse. J'ai dit que j'ai lu à la page 30 que sur la ligne 23, vie associative, on passait de 330 000 euros à 305 000 euros, ce qui fait sans doute effectivement plus près de 9 % que de 10 %, voilà, mais ça fait quand même une ligne qui baisse de l'ordre de 9 %. »*

Monsieur le Maire : *« Mais oui, mais il n'y a pas que les subventions. »*

Monsieur Jean-Charles POULIQUEN : *« Oui, oui, mais j'ai dit que la vie associative baissait de 9 %. »*

Monsieur le Maire : *« Merci de votre précision. »*

Monsieur Jean-Charles POULIQUEN : *« Voilà, donc ça baisse, on est d'accord. Un petit peu dans le désordre Monsieur le Maire, vous parliez de 2008. Je vous rappelle qu'en 2007 quand les négociations se sont ouvertes, au moment où elles se sont ouvertes, elles ont très rapidement été totalement bloquées. J'ai un souvenir très précis, pour faire séance de Morlaix Communauté au cours de laquelle cette question a été évoquée, et ce qui a d'ailleurs enchaîné une situation de blocage et d'absence de dialogue entre le Maire de Morlaix de l'époque et le Président de l'époque de Morlaix Communauté. »*

Monsieur le Maire : *« Et donc, et donc sur le principe d'égalité de traitement quand il y a des accords qui s'appliquent et notamment des accords sur les AC, quand on n'a pas d'accord de bon aloi, il reste quelque chose qui s'appelle le tribunal administratif. Donc ne dites pas que tout a été fait puisque je le dis, je le revendique, cet accord devait être appliqué à la Ville de Morlaix. Vous faites toujours référence à 2008, quelques souvenirs de 2008 quand même. Baisse de combien dans le budget des associations ? 20 % à*

l'époque. Augmentation de combien des impôts à l'époque ? Parce qu'on peut, 0,1 % les dernières baisses qui avaient été actées. »

Monsieur Jean-Charles POULIQUEN : *« Se rappeler des causes aussi Monsieur le Maire. »*

Monsieur le Maire : *« En 2008, combien d'augmentation d'impôts, en 2009 plutôt très précisément, combien d'augmentation d'impôts ? Je n'ai plus le chiffre exact, comme j'aime être précis, mais si on reprend les deux derniers mandats, on est quand même dans une augmentation des taux d'impôts que nous n'avons pas infligés et nous nous avons une véritable stratégie pour baisser durablement les impôts des Morlaisiens et on l'assume. Donc si vous revenez, j'ai été incomplet sur 2008, c'est vrai que je retrouverai les chiffres pour la prochaine fois de ce que ça a induit en baisse de subvention des associations et en augmentation des impôts pour les Morlaisiens. Vous aimez le passé, nous nous projetons nous dans l'avenir de manière rigoureuse et parfaitement maîtrisée. »*

Monsieur Jean-Charles POULIQUEN : *« Alors, Monsieur le Maire, puisque vous déplorez la baisse de l'époque, pourquoi poursuivez-vous cette baisse avec 5 % l'année prochaine ? Voilà. »*

Monsieur le Maire : *« Alors, vous êtes terrible. Taux d'inflation en 2008, de la période de 2008 à 2020 qui a été la période sur laquelle vous étiez aux affaires. Vous ne voulez refaire de match, je veux bien, je veux bien. On a un ROB qui se projette dans l'avenir, vous venez vous projeter dans le passé, revenir à 2008. Vous le voyez, j'ai travaillé cette question de 2008 également, je l'ai travaillée. Nous avons un contexte, et je redis les paroles que j'ai dit, totalement inédit depuis les années 80, jamais depuis les années 80 nous n'avions un tel retour de l'inflation. Donc nous devons prendre des mesures prudentielles et nous avons écrit aux associations pour leur dire qu'effectivement nous avons une construction budgétaire qui envisageait 5 % de baisse, alors que, comme vous l'avez dit, sur l'année 2022 et pas sur le budget 2023, nous avons une épargne nette qui baisse drastiquement. Sans les mesures que nous avons prises, cette épargne nette elle aurait pu virer en négatif et nous n'aurions rien pu y faire. Elle aurait pu induire, on a parlé, on a envisagé la fermeture de la piscine, nous ne l'avons pas fait, nous ne l'avons pas fait pourquoi ? Parce que derrière les piscines, notamment la piscine de Morlaix, il y a le savoir nager de nos enfants, et le savoir nager de nos enfants c'est la capacité à éviter les noyades. Donc nous n'avons pas pris ces mesures drastiques, alors oui elles ont un effet sur la baisse de l'épargne nette, mais regardez 2024 en épargne nette. Vous dites divisé par 10, je pourrais dire entre 2014 et 2020 sur votre dernier mandat déjà divisé par 2, on perd 1 million d'épargne nette sur votre dernier mandat de 2014 à 2020, elle est déjà remultipliée par 3 pour se retrouver multipliée par 9 à l'horizon 2026. Nous terminerons un mandat avec une capacité préservée d'investissements de la Ville. »*

Monsieur Jean-Charles POULIQUEN : *« Oui, bon on pourrait y passer la soirée, donc on va peut-être achever assez rapidement, vous rappelez la diminution des capacités d'épargne nette de la Ville entre 2014 et 2020. Je vous rappellerais que l'État a baissé, d'ailleurs cela a été rappelé en début de ROB, je crois, de l'ordre de près de 2 millions, je crois, les attributions à la Ville, ceci pouvant expliquer cela. Et puis, je retiens en conclusion que vous assumez le fait que les impôts locaux vont augmenter pour les Morlaisiens. »*

Monsieur le Maire : *« Et je le fais pour le gouvernement que vous souteniez puisque j'ai souvenir que lors des dernières élections vous vous êtes très largement félicité de la victoire de, je ne sais plus comment les appeler, la République en marche, Renaissance, en tout cas, les Macronistes, vous vous en êtes largement félicité, vous avez eu leur soutien lors de votre candidature aux élections départementales, effectivement vous avez choisi votre camp et vous avez choisi le camp de ceux qui augmentent les bases et donc les impôts de nos concitoyens de 7,1 %. Ce n'est pas parce que vous*

répérez à foison la même adaptation de la réalité, pour rester fort diplomate, que ça changera la réalité. »

Monsieur Jean-Charles POULIQUEN : *« Parlons plutôt Morlaisien, Monsieur le Maire. »*

Monsieur le Maire : *« Monsieur POULIQUEN, c'est vous-même qui parlez de cette augmentation qui a été décidée, actée dans la loi de finances par le gouvernement que vous soutenez et vous voulez par un tour de passe-passe m'en faire porter la responsabilité avec notre majorité. Que nenni, que chacun assume ses responsabilités. »*

Monsieur Jean-Charles POULIQUEN : *« Monsieur le Maire, un moment il faut quand même ne pas faire semblant de ne pas comprendre ce que disent les autres. Je n'ai jamais dit que les 7 % c'était la Ville de Morlaix. C'est un taux d'État, je l'ai rappelé, mais, vous maintenez le taux sur les bases et du coup, mécaniquement, cela augmente, voilà. Je n'ai rien dit d'autre. »*

Monsieur le Maire : *« Grâce à l'augmentation des bases décidées par l'État, merci. »*

Monsieur Jean-Charles POULIQUEN : *« Voilà, et non pas compensées par la Ville. »*

Monsieur le Maire : *« Alors, Georges a demandé la parole, et ensuite Ismaël. »*

Monsieur Georges AURÉGAN : *« Oui pour un petit retour en arrière. Je sais que vous n'aimez pas 2008, mais bon, on peut quand même en parler. Pour avoir été l'Adjoint à la Culture et à l'Éducation à l'époque, ce n'est pas par plaisir à l'époque que nous avons baissé effectivement les subventions de façon assez drastique ni que j'ai été amené à prendre la décision de fermer deux écoles de la Ville de Morlaix. Simplement la situation financière de la Ville était telle qu'il y avait des préconisations de la Chambre Régionale des Comptes et effectivement, afin d'éviter une mise sous tutelle nous avons pris des décisions que vous, en arrivant en 2020 vous n'aviez pas à prendre vu que les finances que vous avez trouvées étaient saines. »*

Monsieur le Maire : *« Juste une précision Georges, Georges, juste une précision. Parce que la parole politique mérite qu'on soit précis, que disaient les différents rapports de la Chambre Régionale des Comptes concernant très directement les équipements de centralité ? Que disaient-ils ? Je peux vous le dire, nous les avons encore retracés, donc soyez complet quand vous vous référez à un certain nombre de documents : transfert de Langolvas, transfert du théâtre, transfert du musée, transfert des piscines, et vous nous enjoignez à respecter les préconisations de la CRC alors que vous avez refusé non pas, vous n'êtes pas passés à côté, on vous l'a proposé, vous l'avez refusé. Alors j'aime bien échanger sur les capacités des uns et des autres à gérer la Ville, avec l'échange que nous avons ce soir, je ne me félicite pas, et croyez-moi avec ma majorité, avec le travail de l'adjoint aux finances et de l'ensemble de l'équipe municipale, je ne suis pas mal à l'aise. Vous vouliez une réponse, je vous laisse la parole Georges et après Ismaël. »*

Monsieur Georges AURÉGAN : *« Je veux bien qu'on nous parle de transferts effectivement qui n'ont pas été faits. Pour l'élaboration du budget 2009 compte tenu du budget fragile pour ne pas dire plus dégradé qu'on avait trouvé un 2008, ce n'est pas le transfert ou non qui aurait changé les choses, car il aurait pu se faire que quelques années plus tard. Donc les diminutions de subventions et les fermetures d'écoles étaient une décision qui s'imposait très rapidement parce que les transferts auraient pu se faire 3, 4 ou 5 ans après. »*

Monsieur le Maire : « Confrontés à des difficultés, vous avez fait le choix d'augmenter les impôts et de baisser les subventions, nous trouvons d'autres solutions qui sont de ne pas augmenter ces impôts et d'avoir un impact 4 fois moins fort sur le budget des associations. Et vous pourrez relire, j'espère que vous êtes dans plein d'associations, vous y siégez d'ailleurs pour la Ville, vous avez peut-être déjà eu accès au courrier qu'on a envoyé à toutes les associations, c'est une mesure prudentielle, et si les consommations et les dépenses, les charges de la Ville, sont moindres que celles que nous avons prévues, puisque nous sommes toujours dans un budget prévisionnel, nous serons au rendez-vous pour maintenir les subventions à nos associations. *Ismaël.* »

Monsieur Ismaël DUPONT : « Oui par rapport à la situation de 2008, il me semble que la situation financière tendue était également liée aux investissements sur le pôle petite enfance, voilà, qui sont amortis sur la durée et quand on voit dans le budget 2023 le poids financier que met la Ville sur la politique petite enfance, on voit que ça correspond aussi à un besoin et qu'une ville centre comme la nôtre, si elle veut attirer des habitants, il faut aussi qu'elle se préoccupe de la garde des enfants et d'avoir un niveau de service public de qualité dans ce domaine. Si la situation financière avait été aussi dégradée que vous le dites, on n'aurait certainement pas retrouvé une situation financière décrite comme saine en 2014 en l'espace de 6 ans. Donc il y a eu quand même beaucoup d'effet rhétorique autour de la situation financière de 2008, maintenant, je pense qu'effectivement il faut arrêter de regarder dans le rétroviseur, on a une situation financière qui est extrêmement tendue, due à la flambée des prix de l'énergie, mais aussi à l'ensemble de l'inflation. La flambée des prix aussi des denrées alimentaires, la subvention d'équilibre pour la cuisine centrale cette année est également extrêmement élevée, on a eu aussi quand même depuis 2 ans la situation post-Covid qu'il a fallu affronter et donc tout ça, ça explique aussi en grande partie la dégradation de notre épargne nette de fonctionnement. Là encore, il y a des efforts financiers qui ont été faits et vraiment un souci d'économie qui a été demandé à tous les services que nous remercions d'avoir travaillé pour avoir une perspective qui nous permette d'équilibrer néanmoins notre budget. Et sur la question des associations, je voudrais simplement rappeler qu'en 2021, sur notre premier budget, il y a eu une augmentation du budget global des subventions aux associations. Beaucoup d'associations notamment conventionnées ont bénéficié de coups de pouce significatifs, on était presque, je pense, à plus de 5 % sur nos subventions aux associations. Donc là, cette diminution de 5 % quelque part, c'est comme s'il y avait un rééquilibrage sur le niveau de 2020. On s'en serait bien passé, ce n'est pas une volonté de notre part, mais je voudrais aussi rappeler que beaucoup d'associations bénéficient de mises à disposition de gymnases, équipements municipaux, et que la Ville assume aussi l'augmentation des prix de l'énergie et des fluides sur ces équipements, et qu'on ne répercute pas cette augmentation des fluides sur les associations. »

Monsieur le Maire : « Vous aurez compris qu'on ne laissera plus se faire coller, comme ça a pu l'être par le passé, des étiquettes, sans avoir des débats sur le fond. Nous n'acceptons pas de nous voir coller en référence à 2008, l'étiquette des mauvais gestionnaires quand le débat sur le fond peut, véritablement, je vais enlever le peut, démontre le contraire. J'aurais encore d'autres exemples, j'ai en tête celui de la cuisine centrale. Nous aurions pu communiquer sur le sujet la situation que nous avons découverte avec *Ismaël*, avec *Patrick*, a découvert à la cuisine centrale les prix de marché qui étaient faits en fonction des typologies de marché, marchés purement privés et marchés publics. Croyez-moi nous avons fait le choix d'assumer, de préserver les intérêts des Morlaisiens, mais si un jour vous voulez m'interpeller sur le sujet je suis à votre disposition pour vous démontrer que des capacités de bonne gestion sont à l'œuvre à l'heure actuelle dans la Ville sur tous ces aspects, budgets annexes comme budget principal, et que les choix que nous faisons nous les faisons de manière extrêmement raisonnée pour que la Ville et la cohésion sociale de la Ville soient maintenues. Nous avons maintenu tous les services publics malgré la crise, d'autres villes ont fait des choix contraires parce que derrière, ce qui nous préoccupe et nous le partageons, nous le partageons puisque nous avons au cours des mandats précédents nous nous sommes rejoints sur le maintien des tarifs de cantines publiques, sur un certain nombre de prestations,

sur des développements d'action sociale. Nous l'avons en commun donc nous reviendrons peut-être si vous le désirez, moi je ne le désire pas, sur les années passées, mais en tout cas, les années à venir, dans un contexte, je le redis, inédit de tensions, parce que c'est 2 à 3 fois voire 4, ce qui a été connu et qui était déjà un choc puisque je me souviens, à votre place, d'ailleurs, je m'étais désolidarisé du gouvernement qui portait mon étiquette politique, puisque l'effort demandé à l'époque sur la réduction du déficit public a mis à mal l'investissement public, a mis à mal les services publics communaux. Je me souviens, je me suis désolidarisé ici et nous avons voté une motion à l'époque, je me suis désolidarisé parce que c'était dangereux pour la commune. Par contre je vous le dis, je vous le redis, nous ne nous laisserons plus coller des étiquettes par la simple voie de la communication. Nous aurons des débats sur le fond de nos capacités de gestion. S'il n'y a pas d'autre prise de parole, alors, un vote est organisé, mais le vote n'est pas pour dire si l'on pense que le débat est bien ou pas bien, il est juste pour acter que le débat a eu lieu, et je crois qu'il a eu lieu. »

Monsieur Jean-Charles POULIQUEN : « Nous serons au moins d'accord sur ce point Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « Mais nous sommes souvent d'accord Jean-Charles. Alors, sur la prise d'acte du débat, pour acter que le débat a bien eu lieu, y-a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie. Nous allons pouvoir poursuivre, et la parole est toujours à Patrick GAMBACHE sur la demande de subventions. Il a cru qu'il avait terminé sa soirée avec le débat d'orientation budgétaire, mais non il a encore 2 délibérations à nous présenter. »

Nombre de votants 33

ADOPTÉ

**> DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION
BRETAGNE POUR LA CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT
SCOLAIRE ET D'UNE HALTE-GARDERIE À L'ÉCOLE CORENTIN
CAËR DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « BIEN VIVRE
PARTOUT EN BRETAGNE » 2022**

Question n° DF 23-02-02

Rapporteur : Patrick GAMBACHE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu le dispositif « Bien vivre partout en Bretagne 2022 ; »

Considérant le dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » initié par la Région et qui vise à accompagner, pour 2022, les projets ayant pour but d'accélérer les transitions écologique, énergétique et climatique, conforter les centres-villes ou centres-bourgs, proposer une offre de logements adaptée aux territoires et favorisant les parcours résidentiels, ou encore améliorer l'accès de chaque breton·ne aux services à la population ;

Considérant que la Ville de Morlaix a sollicité un accompagnement de la Région pour le projet de construction d'un restaurant scolaire et d'une halte-garderie à l'école Corentin Caër ;

Considérant que la Ville de Morlaix a transmis à la Région un dossier qui sera instruit puis présenté à une commission permanente et devant inclure une décision de l'organe délibérant sollicitant explicitement la Région ;

Considérant que la Ville de Morlaix sollicite, dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne », une subvention de la Région à hauteur de 150 000 € ;

Les membres de l'assemblée délibérante à l'unanimité :

- Article 1 : autorisent Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 150 000 € auprès de la Région Bretagne dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » pour la construction d'un restaurant scolaire et d'une halte-garderie à l'école Corentin Caër et à signer tous documents s'y référant ;
- Article 2 : cet acte sera transmis au préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérécourse citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Monsieur le Maire : « *Il n'y a pas de demande de parole ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas merci. On va pouvoir poursuivre avec la constitution d'un groupement de commandes.* »

Nombre de votants 33

ADOPTÉ

> CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA VILLE DE MORLAIX ET SON CCAS

Question n° DMA 23-02-01

Rapporteur : Patrick GAMBACHE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-22, L. 2122-21-1 et L. 1414-3 ;

Vu l'article L. 2113 du Code de la commande publique ;

Considérant la volonté du CCAS et de la Ville de Morlaix de mutualiser leurs achats, leurs prestations de services et leurs travaux dans le but de réaliser des économies d'échelle, de favoriser la concurrence économique entre les opérateurs et de faciliter la gestion des procédures de passation de l'ensemble des marchés passés par les deux collectivités ;

Considérant qu'il convient de constituer et d'organiser un groupement de commandes permanent relatif à diverses familles d'achats et de préciser les modalités de son fonctionnement, conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la commande publique ;

Considérant que le périmètre du groupement de commandes permanent est défini comme suit :

- Matériels et fournitures informatiques ;
- Services d'assurances, mutuelles et complémentaires santé ;
- Services informatiques ;
- Fourniture de bureau et papier d'impression ;
- Mobiliers de bureau ;

- Produits d'entretien ménagers ;
- Photocopieurs et services de maintenance ;
- Travaux d'impression et de façonnage ;
- Contrôles techniques périodiques des bâtiments ;
- Fourniture de fluides (électricité, gaz) ;
- Prestations de nettoyage ;
- Achat de tickets restaurant ;
- Achat de véhicules ;
- Prestation de gardiennage ;
- Consommable divers ;
- Acquisition et maintenance des matériels et équipements divers des bâtiments ;
- Maintenance des bâtiments et de leurs accessoires (alarmes anti-intrusion, ascenseurs...) ;
- Prestations de transports ;
- Achats ou locations de vêtements professionnels et équipements de protection individuelle ;
- Fournitures d'hygiène et de sécurité sanitaire ;
- Prestation d'exploitation de chauffage, traitement ECS, traitement de l'air ;
- Prestation d'entretien des espaces verts ;
- Approvisionnement en carburant ;
- Acquisition ou location et entretien des véhicules ;
- Fourniture et services de téléphonie ;
- Prestations d'évaluation, d'étude, d'audits externes ;
- Prestations de formations ;

Considérant que l'adhésion à ce groupement de commandes permettra de lancer plusieurs marchés et/ou accords-cadres, donnant lieu ensuite à des paiements différenciés des prestataires par chaque collectivité en fonction des commandes passées individuellement ;

Considérant que la convention constitutive du groupement de commandes précise :

- que la Ville de Morlaix est désignée en tant que coordonnateur du groupement de commandes, chargée de procéder, dans le respect des règles prévues par la réglementation, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des titulaires des marchés et accords-cadres ;
- que la commission d'appel d'offres (CAO), le cas échéant, chargée du choix des attributaires sera celle du coordonnateur du groupement de commandes ;
- que chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, assurera l'exécution financière des commandes qu'il passera auprès des titulaires des marchés et accords-cadres.

Considérant qu'une convention constitutive signée par les membres du groupement définit les modalités de fonctionnement du groupement ;

Considérant que la convention prendra effet à la date de signature par l'ensemble des membres du groupement pour une durée de 4 ans ;

Les membres de l'assemblée délibérante à l'unanimité :

- Article 1 : approuvent les termes de la convention constitutive du groupement de commandes permanent « Ville et CCAS de Morlaix » ;
- Article 2 : autorisent le Maire à signer la convention de groupement de commandes entraînant adhésion de la commune au groupement susmentionné et ses avenants ;
- Article 3 : cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur

le site télécours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Monsieur le Maire : « *Il n'y a pas de demande de prise de parole ? J'ouvre les opérations de vote : y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Il n'y en a pas merci. Et nous continuons avec André LAURENT pour l'autorisation de signature de convention pour la programmation d'événements.* »

Nombre de votants 33
ADOPTÉ

> PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS – AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS ET DE CONTRATS EN 2023

Question n° DCULT 23-02-01
Rapporteur : André LAURENT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-19 ;

Considérant qu'afin de dynamiser la vie locale, il apparaît nécessaire d'organiser des événements s'adressant à un large public, en ayant recours à des prestataires extérieurs ;

Considérant qu'à cette fin, Monsieur le Maire sera amené à établir des conventions, contrats de prestations, contrats de cession et autres documents contractuels préalables à la mise en place desdits événements ;

Considérant le calendrier municipal et afin de ne pas obérer la tenue des manifestations au détriment du public, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire, au titre de l'exercice 2023, à signer toute convention relative à l'organisation de ces événements ;

Les membres de l'assemblée délibérante à l'unanimité :

- Article 1 : autorisent le Maire à signer toute convention ou tout contrat relatif à la programmation de manifestations et d'événements, dans la limite fixée par le Budget 2023 ;
- Article 2 : cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télé recours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Monsieur le Maire : « *Merci. S'il n'y a pas de prise de parole, y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? On continue avec André avec le renouvellement de la convention avec l'association pour 1 an, de la gestion du théâtre.* »

Nombre de votants 33
ADOPTÉ

> RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS AVEC L'ASSOCIATION POUR LA GESTION ET L'ANIMATION DU THÉÂTRE DU PAYS DE MORLAIX

Question n° DCULT 23-02-02

Rapporteur : André LAURENT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° D22-256 en date du 12 décembre 2022 portant intégration dans les statuts de la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération du conseil municipal n° DAG 23-01-03 en date du 9 février 2023 relative à l'approbation de la prise de compétence en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire par Morlaix Communauté ;

Vu la convention d'objectifs couvrant la période 2020 à 2022 entre la Ville de Morlaix et l'association pour la gestion et l'animation du Théâtre du Pays de Morlaix ;

Vu la convention de mise à disposition des locaux situés 20 rue Gambetta et 27 rue de Brest à Morlaix, au profit de l'association pour la gestion et l'animation du Théâtre du Pays de Morlaix, pour la période 2020 à 2022 ;

Vu le bilan de ce partenariat ;

Vu les projets de convention annexés ;

Considérant que le Théâtre du Pays de Morlaix est un lieu de rencontre majeur au sein du territoire, entre la création, la culture dans toute sa diversité, les arts et les publics ;

Considérant que la Ville de Morlaix entend confirmer son soutien au projet artistique et culturel développé par le directeur de la structure, basé sur quatre axes principaux :

- le soutien et l'aide à la création artistique dans le domaine des arts, et notamment du théâtre, en veillant à soutenir l'émergence des projets artistiques en voie de professionnalisation ;
- la diffusion de spectacles au sein du Théâtre et dans divers autres lieux du territoire ;
- le développement d'actions en matière de sensibilisation de tous les publics : les jeunes, en partenariat avec les établissements scolaires et les structures sociales, mais aussi les publics ayant peu d'opportunités de côtoyer le spectacle vivant ;
- la mise en place d'actions artistiques et culturelles concourant à son rayonnement sur l'ensemble du territoire communautaire et au-delà, ainsi que son ancrage au sein de la population ;

Considérant que le Théâtre du Pays de Morlaix, administré par l'association pour la gestion et l'animation du Théâtre du Pays de Morlaix, figure au nombre des établissements potentiellement concernés par ce projet d'élargissement du champ des compétences communautaires ;

Considérant que les différentes étapes administratives se succéderont sur la totalité de l'année 2023 ;

Considérant que l'exécution de ces conventions fera l'objet d'une évaluation en fin d'année comprenant une étude du rapport moral et financier ;

Considérant que la Ville de Morlaix entend contracter une nouvelle convention de partenariat et une nouvelle convention de mise à disposition de locaux avec l'association pour la gestion et l'animation du Théâtre du Pays de Morlaix, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Les membres de l'assemblée délibérante à l'unanimité :

- Article 1 : autorisent Monsieur le Maire à signer ces deux conventions et les avenants pouvant être établis en cours d'exercice, dans la limite fixée par le Budget 2023 ;
- Article 2 : cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télé recours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Monsieur le Maire : « *Il n'y a pas de prise de parole ? Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.* »

Nombre de votants 33

ADOPTÉ

> CESSIION DE TERRAINS – ÎLOT GARE – AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE : CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DE L'ACQUÉREUR

Question n° DUT 23-02-01

Rapporteur : Jérôme PLOUZEN

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu la délibération n° DUT 22-04-02 en date du 29 septembre 2022, par laquelle le conseil municipal a donné son accord sur la vente de terrains situés sur l'îlot Gare et cadastrés section BL numéros 215 et 264p, à la Société ARKADÉA, en vue de la construction d'un bâtiment à vocation d'activités tertiaires, de commerces et de services communautaires ;

Vu la demande, en date du 15 février 2023, de transfert à la Société SNC IP2T du permis de construire n° PC 029 151 22 00049, délivré le 28 novembre 2022, à la SAS ARKADÉA ;

Considérant que la Société ARKADÉA était détenue, à parts égales, par la Société Poste Immobilier et la Société ICADE Promotion ;

Considérant que la Société Poste Immobilier a souhaité se désengager de la Société ARKADÉA ;

Considérant que la Société ICADE Promotion a procédé au rachat de l'intégralité des parts de la Société Poste Immobilier ;

Considérant que la Société ICADE Promotion a pour projet de faire intervenir sa filiale détenue à 99 % par elle-même et à 1 % par la Société CAPRI PIERRE, dédiée au tertiaire à l'échelon national : la Société SNC IP2T ;

Considérant la demande, en date du 15 février 2023, de transfert à la Société SNC IP2T du permis de construire n° PC 029 151 22 00049, délivré le 28 novembre 2022, à la Société ARKADÉA ;

Considérant que la modification de l'identité de l'acquéreur suppose de réinterroger le conseil municipal sur :

- la vente des terrains appartenant à la Ville de MORLAIX, cadastrés section BL numéros 215 et 264p, d'une contenance approximative et respective de 597 m² et de 2 553 m², et situés sur l'îlot Gare, à la Société SNC IP2T ;

Considérant que les autres termes de la délibération susvisée restent inchangés ;

Les membres de l'assemblée délibérante à l'unanimité :

- Article 1 : approuvent la cession des terrains cadastrés section BL numéros 215 et 264p, d'une contenance approximative et respective de 597 m² et de 2 553 m², à la Société SNC IP2T ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer ;
- Article 2 : autorisent Monsieur le Maire à signer la promesse et l'acte de vente ainsi que tous les documents qui s'y rapporteront ;
- Article 3 : cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Monsieur le Maire : « Y a-t-il des interventions sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, y a-t-il des abstentions, des oppositions ? *Ismaël au nom de la majorité porte un vœu, c'est la dénomination exacte qui vous est présentée à l'instant même. Ismaël, tu as la parole.* »

Nombre de votants 33
ADOPTÉ

> MOTION : FLAMBÉE DES COÛTS DE L'ÉNERGIE : EN FINIR AVEC LA SPÉCULATION SUR CE BIEN ESSENTIEL QU'EST L'ÉNERGIE. REVENIR À DES PRIX RÉGULÉS ET À UNE MAÎTRISE PUBLIQUE

Question n° DMD 23-02-01
Rapporteur : Ismaël DUPONT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 alinéa 4 ;

Considérant que depuis quelques mois, les coûts de l'énergie explosent, mettant en grande difficulté les particuliers, les entreprises, mais aussi les collectivités ;

Considérant que pour certains ménages, la situation est déjà dramatique : les deux tiers des ménages en électrique sont en tarif réglementé et un quart seulement des ménages pour le gaz. Cela veut dire que nombre de familles subissent, comme les entreprises, la folie du marché, et ce d'autant plus que les commerciaux des énergéticiens ont pour tradition d'aller démarcher des publics vulnérables aux revenus modestes, souvent des personnes âgées. Et pensons au fait que le tarif réglementé du gaz s'arrête cet été ;

Considérant que nous sommes aussi inquiets des difficultés des artisans, choqués par les fermetures de boulangeries ou d'industries, dues à l'augmentation brutale du coût de l'énergie ;

Considérant qu'il nous semble que le gouvernement refuse jusqu'ici de s'attaquer aux causes réelles du problème ;

Considérant que les « chèques énergie » pour les particuliers ne sont pas demandés par tous ceux qui y auraient droit et sont financés par nos impôts, et donc par les usagers eux-mêmes, sans toucher aux superprofits des distributeurs d'énergie. Les dotations compensatoires aux collectivités confrontées à de fortes hausses des prix du gaz et de l'électricité ont des critères d'octroi peu lisibles, complexes et limitatifs, qui les rendent restrictives et très difficiles à prévoir sur leur existence à venir et sur leur montant. Dans le meilleur des cas, elles ne financeront qu'une partie des surcoûts de prix de l'énergie pour les collectivités qui en bénéficient ;

Considérant que des solutions d'économies de consommation, de productions plus autonomes, plus durables et écologiques, des plans de sobriété, sont bien sûr à construire et inventer, mais il restera toujours des besoins à satisfaire mobilisant des consommations d'énergie importantes pour les communes et collectivités territoriales dans leur ensemble ;

Considérant que la conséquence, c'est qu'en ce moment même, les communes et l'ensemble des collectivités territoriales construisent leurs budgets 2023 dans un contexte très éprouvant. À la baisse réelle des dotations de l'État, non réévaluées à la hauteur de l'inflation, s'ajoutent des factures énergétiques, souvent non prévisibles, qui plombent littéralement les finances, affectant les taux d'épargne et les capacités d'investissement ;

Considérant que déjà mises à mal précédemment par des années de baisses de dotations d'état aux effets cumulatifs affectant durablement le montant annuel de la DGF, et aussi dès la deuxième partie de l'année 2022 par le poids inédit de l'inflation sur les coûts des denrées et des travaux, les collectivités sont exposées à des renoncements d'investissements, à l'abandon de certains projets ou à des augmentations d'impôts. Collectivités en proximité avec les citoyens et leurs besoins, engagées au service de la vie quotidienne des habitants, elles essaient néanmoins de maintenir la qualité des services publics rendus aux citoyens dans un contexte de plus en plus compliqué et tendu ;

Considérant que l'envolée actuelle des prix du gaz et de l'électricité montre à quel point il est important que notre pays retrouve sa souveraineté sur la fixation des prix de l'énergie. Ce ne sont pas les coûts de production de transport et de distribution, restés stables, qui entraînent la flambée des prix, mais bien le fait que l'énergie, tombée dans l'escarcelle du marché, est devenue matière à enrichissement des actionnaires et à spéculation ;

Considérant qu'alors que 13 millions de personnes sont en situation de précarité énergétique dans notre pays, il est aujourd'hui primordial de revenir à des tarifs réglementés du gaz et de l'électricité qui reflètent les coûts réels de production et de distribution. Il faut en finir avec l'ARENH et d'abolir la loi Nome ;

En effet, comment est-on passé, en 25 ans, d'une situation d'autosuffisance de production d'électricité et de contrat de gaz de longue durée stabilisés, à la situation énergétique d'aujourd'hui ? Les directives européennes de l'énergie ont organisé, depuis le début des années 2000, la libéralisation-privatisation du secteur. Cela a généré en France, en 2004, la transformation d'EDF en société anonyme avec l'ouverture de son capital en 2005. Depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'électricité a été ouvert à la concurrence pour les particuliers. En 2010, c'est la loi NOME (Organisation du Marché de l'Électricité) avec l'ARENH (accès régulé à l'électricité nucléaire historique). Ce système fait obligation à EDF de revendre un quart de sa production nucléaire à ses concurrents à un tarif très bas leur permettant de faire des profits : ainsi le prix de revente de l'électricité d'EDF est de 42 euros à 46 euros le MWh alors que la Cour des comptes estime que le coût de revient se situe entre 50 € et 55 € ;

Considérant que le bilan de ces opérations se fait sentir aujourd'hui. La guerre en Ukraine n'est que le révélateur des conséquences d'un système qui fait désormais la part belle à la finance et à la spéculation au détriment des besoins sociaux ;

Considérant qu'aujourd'hui, avec le prix de l'énergie fixé par le marché, des opérateurs peuvent revendre l'électricité nucléaire jusqu'à 500 € le MWh dans le cadre de l'ARENH (Accès régulé à l'électricité nucléaire historique). Actuellement, par exemple, TOTALENERGIES revend son électricité d'origine nucléaire achetée à prix réduit à EDF dans le cadre de l'ARENH entre 180 et 500 euros, en fonction de la fluctuation des marchés. Avant la loi NOME et l'ouverture du marché aux particuliers, le prix du kWh des tarifs régulés de vente (TRV) reflétait le coût de production du transport et de la distribution ajoutés à l'amortissement des moyens de production. C'était l'État qui fixait les prix sur proposition d'EDF. Les taxes étaient composées de la TVA et de la TLE (taxe locale de l'électricité versée aux communes) ;

Considérant qu'il faudrait retrouver un tarif régulé de l'énergie pour les particuliers, les entreprises, les collectivités ;

Considérant qu'il en est tout autrement quand le gouvernement promet aux PME, aux petits commerçants de bloquer les tarifs qui leur seront appliqués à 280 € le MWh alors que les opérateurs alternatifs achètent 70 % de leur électricité 42 € le MWh. Autre aberration : le prix de l'électricité est fixé sur le prix du dernier MWh produit, très souvent avec du gaz, donc indexé sur son cours aujourd'hui au plus haut, du fait de la guerre en Ukraine, alors qu'en France l'électricité est produite essentiellement avec du nucléaire et de l'hydraulique. Dans le secteur de l'énergie, la mise en concurrence et les privatisations ont déstructuré un champ d'activité d'intérêt stratégique et public et n'ont pas conduit à une révision à la baisse des prix pour les usagers, bien au contraire ;

Considérant que nous pensons que les collectivités auraient tout à gagner au retour à une maîtrise publique de l'énergie, de l'électricité et du gaz, avec deux EPIC EDF et GDF 100 % publics, permettant aux collectivités locales, aux entreprises, aux usagers d'accéder à des tarifs régulés de vente calculés sur les coûts de production de transport et de distribution ;

Considérant que l'énergie est un bien vital dont chaque être humain a besoin pour se nourrir, se chauffer, se déplacer ou se soigner il ne peut être confié aux marchés financiers ;

Les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Article 1 : INTERPELLENT l'État sur le besoin de se doter à nouveau d'outils de production, de souveraineté et de contrôle dans le domaine de l'alimentation en énergie et en électricité, qui permettent de contenir les prix et de les stabiliser, aussi bien pour tous les usagers, particuliers, entreprises, collectivités ;
- Article 2 : cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télé recours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Monsieur le Maire : « *Merci, Ismaël, les vœux n'appellent pas à débat. J'ouvre les opérations de vote, y-a-t-il des abstentions, y-a-t-il des oppositions ? Mesdames et Messieurs sur ce vote unanime qui sera transmis au préfet du Finistère, je vous souhaite une excellente soirée et je vous dis à très bientôt pour la poursuite de nos travaux. Merci à toutes et à tous.* »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures et 15 minutes.

Pour extrait conforme,
Ismaël DUPONT

